

Le 12 juin 2008

Taux de prime préliminaires 2009

Madame,
Monsieur,

La présente a pour but de vous informer que le conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) a établi le taux de prime moyen préliminaire 2009 des employeurs de l'annexe 1.

Le conseil d'administration de la CSPAAT a décidé de maintenir le taux de prime moyen 2009 à 2,26 \$, soit le même qu'en 2007 et 2008. Cette décision est fondée sur une analyse financière attentive et une présomption qu'il y aura une amélioration sur le plan de la santé, de la sécurité et du retour au travail qui cadrera avec la stratégie de prévention de la CSPAAT et sa stratégie *Destination zéro*.

La CSPAAT a pris cette décision après avoir sollicité les commentaires des intervenants en février et mars 2008 au sujet du cadre de provisionnement de la CSPAAT. Elle a tenu compte des commentaires des intervenants employeurs relativement aux taux de prime en élaborant son cadre de provisionnement révisé, qui a été approuvé par le conseil d'administration de la CSPAAT en avril 2008.

Le cadre de provisionnement confirme que la CSPAAT s'est engagée à assurer la viabilité à long terme du régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail et à veiller à ce que ses ressources financières soient consacrées à l'amélioration du bien-être des travailleurs et des employeurs partout en Ontario.

L'objectif de la CSPAAT d'éliminer la dette non provisionnée d'ici 2014 est encore possible même si le taux de prime moyen de 2009 n'a pas augmenté, pourvu que les objectifs établis dans le plan quinquennal 2008-2012 de la CSPAAT, *Destination zéro*, et dans la stratégie de prévention de la CSPAAT soient atteints. Pour éliminer la dette non provisionnée, tous les partenaires du système de santé et sécurité de l'Ontario doivent maintenir leur engagement envers la prévention des lésions, maladies et décès professionnels.

Des partenariats harmonisés et efficaces sont essentiels à la promotion de la prévention et à l'obtention de meilleurs résultats en matière de soins de santé et de retour au travail. Atteindre et dépasser les objectifs établis dans le plan quinquennal 2008-2012 de la CSPAAT, *Destination zéro*, permettra de réduire la dette non provisionnée et de favoriser des taux de primes plus stables et prévisibles pour les employeurs.

La CSPAAT publie ces taux de prime préliminaires 2009 maintenant afin de permettre aux employeurs de préparer leurs prévisions financières pour l'an prochain.

Pour 2009, le plafond des gains assurables préliminaire de la CSPAAT est de 75 100 \$. Le plafond des gains assurables final sera établi à partir du total des gains hebdomadaires moyens préliminaire d'avril, qui sera publié par Statistique Canada en juin ou juillet.

Vous trouverez ci-joint une liste des taux de prime préliminaires 2009 par groupe de taux ainsi qu'un document de questions et réponses comprenant des renseignements supplémentaires. Les taux de prime définitifs 2009 seront envoyés par la poste en novembre à tous les employeurs inscrits, après que le conseil d'administration de la CSPAAT aura donné son approbation, à la fin juillet.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet des taux préliminaires 2009, veuillez communiquer avec Brian Buchan, directeur intérimaire des relations extérieures, au 416-344-5062.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



L'honorable Steve Mahoney, C.P.
Président du conseil